

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme BIOT (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2009 Approbation**

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public. C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;
- la troisième est le bilan.

Monsieur Janet, Trésorier Municipal, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2009 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal,

- d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 et s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERE :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

APPROUVE, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable;

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2009;

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en euros, qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 014 433 004,66	Fonds propres	823 869 697,44
Actif circulant	9 017 201,70	Provisions pour risques et charges	75 000,17
Comptes de régularisation	3 708 133,09	Dettes	202 794 124,38
		Comptes de régularisation	419 517,46
TOTAL	1 027 158 339,45	TOTAL	1 027 158 339,45

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	32 694 195,17	Fonds propres	13 945 802,69
Actif circulant	190 051,70	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	1 479 047,01	Dettes	20 416 840,96
		Comptes de régularisation	650,23
TOTAL	34 363 293,88	TOTAL	34 363 293,88

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	53 748 822,07	Fonds propres	35 051 437,43
Actif circulant	796 977,74	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	99 849,23	Dettes	19 594 210,07
		Comptes de régularisation	1,54
TOTAL	54 645 649,04	TOTAL	54 645 649,04

**BUDGET ANNEXE DE LA
ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE**

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	1 192 147,45
Actif circulant	3 239 869,42	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	2 047 721,62
Comptes de régularisation	---	Comptes de régularisation	0,35
TOTAL	3 239 869,42	TOTAL	3 239 869,42

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2009, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 JUIL. 2010



PUBLIÉ LE 5/07/2010